

**Compte rendu du Conseil Municipal du
Mardi 29 juin 2021
A 20 heures**

Convocation adressée le 23 juin 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1 Budget Maison Médicale : Décision modificative n°1,
- 2 Suppression de poste : Agent de maîtrise principal à temps complet
- 3 Création de poste : Brigadier-Chef Principal à temps complet,
- 4 Création de poste : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe à temps complet.

Monsieur le Maire demande que le point n°3 soit retiré de l'ordre du jour. En effet, Monsieur HOUDBINE Jean, Brigadier-Chef Principal a été recruté pour remplacer Mme MARIE Emilie (Gardien-Brigadier) au 1^{er} septembre 2021. Il convenait donc de créer un poste de Brigadier-Chef Principal. Cependant, le 25 juin dernier, la mairie a reçu la demande de mutation de Monsieur TURLAIS Philippe (Brigadier-Chef Principal) pour la commune de la Ferté-Gaucher. La création de poste est donc inutile, ce poste étant vacant à l'arrivée de M. HOUDBINE

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le retrait de ce point à l'ordre du jour.

Le nouvel ordre du jour est donc le suivant :

- 1- Budget Maison Médicale : Décision modificative n°1,
- 2- Suppression de poste : Agent de maîtrise principal à temps complet
- 3- Création de poste : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe à temps complet.

**République
Française**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Département de Seine
et Marne**

De la Commune de FAREMOUTIERS

Nombre de membres

Afférents au Conseil
Municipal : 22

En exercice : 22

Qui ont pris part à la
délibération : 20

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle socioculturelle de la commune, sous la présidence de *Monsieur CAUX Nicolas, Maire.*

Date de la convocation :
23/06/2021

Présents Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie BOULLERET, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Sonia HABAY, Alains BENOIST, Lysiane CAVIC, Frédérick BOUIGE, Angélique LEFORT (arrivée à 20h05) Isabelle AUBERTIN, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY, Frédéric COIBION (arrivé à 20h10), Cindy MAYEUR

Date de l'affichage
23/06/2021

Pouvoirs Bruno DUMONT a donné pouvoir à Nicolas CAUX, Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE, Dominique VANWALLEGHEM a donné pouvoir à Didier COLIN
Absent excusé : Michel CLOUET

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2021 est adopté à l'unanimité, et est signé par les élus présents à ce conseil.

1 – Budget maison médicale : Décision modificative n°1

Considérant la délibération n°2021/021 relative au budget de la Maison Médicale pour 2021

Considérant qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Chapitre / article	Désignation	Dépenses	Recettes
		Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
023/023	Virement à la section d'investissement	400.00 €	0.00 €
75/752	Revenus des immeubles	0.00 €	400.00 €
021/021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	400.00 €
16/165	Dépôts et cautionnements reçus	400.00 €	0.00 €
TOTAL		800.00 €	800.00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1.

Arrivée de Mme Angélique LEFORT

2 – Suppression de poste : Agent de maitrise principal à temps complet

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire, en date du 4 mai 2021

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 9 mars 2021,

Considérant la nécessité de supprimer 1 (un) emploi d'agent de maitrise principal à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison de la mutation de l'agent

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression d'un emploi d'agent de maitrise principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 29 juin 2021 :

- Filière : Technique
 - o Cadre d'emploi : agent de maîtrise
 - Grade : agent de maîtrise principal
 - Ancien effectif : 1
 - Nouvel effectif : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposées.

Arrivée de M. Frédéric COIBION

3- Création de poste : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe à temps complet

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant le tableau des emplois adopté le 9 mars 2021,

Considérant la nécessité de créer 1 (un) emploi d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe à temps complet, en vue de l'ouverture d'une classe de maternelle à la rentrée 2021-2022

Monsieur le Maire propose au Conseil de créer un emploi permanent d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de la date de transmission de la présente délibération en Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer ce poste et autorise le Maire à toutes démarches s'y rapportant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h15

Informations et questions diverses :

Un tour de table est effectué pour parler des projets en cours pour chaque délégation des adjoints.

Mme LEFORT Angélique prend ensuite la parole lors du tour de table et présente sa démission du Conseil Municipal. Cette démission est acceptée par Monsieur le Maire et sera transmise aux services de la Sous-Préfecture.

Nicolas CAUX

Marie-Claude POVIE

Benjamin PARAVY

Nathalie BOULLERET

Didier COLIN

Isabelle TARQUIN

Po/Bruno DUMONT
Nicolas CAUX

Sonia HABAY

Alain BENOIST

Lysiane CAVIC

Frédéric BOUIGE

Po/Muriel BERNARD
Marie-Claude POVIE

Angélique LEFORT

Isabelle AUBERTIN

Bertrand CHIGOT

Donatienne PIPART

Po/Dominique VANWALLEGEM
Didier COLIN

Marie-Thérèse LEMAY

Frédéric COIBION

Cindy MAYEUR